Réf. PDS-DROIT-FP
MAJ le 20/09/23

L'environnement juridique de la santé au travail dans la Fonction publique

Droit et management

PUBLIC

- Médecin du travail
- Infirmier·ère en santé au travail
- Assistant·e en santé au travail

INTERVENANTS

Juriste en droit social et chercheur en sciences humaines du travail

SESSIONS INTER-ENTREPRISES

DURÉE
1 jour

DATES
Télécharger le calendrier

LIEU
Locaux de l'ASTI, à Toulouse

TARIF
Télécharger le calendrier

SESSIONS INTRA-ENTREPRISE
Un besoin spécifique ? Élaborons ensemble un programme sur-mesure

Accessibilité - PSH

- Locaux de l'ASTI accessibles PMR
- Merci de nous contacter pour évaluer les possibilités d'adaptation

Certifications

- Certification Qualiopi délivrée à l'ASTI au titre de la catégorie « Actions de formation »

VOS CONTACTS

Nos chargés de formation sont à votre écoute

Tél. : 05 34 63 84 30

E-mail : formation@ast-i.org

Adresse : 14, rue Michel Labrousse - 31100 Toulouse

Objectifs

- Comprendre les particularités juridiques de la santé au travail dans les 3 Fonctions publiques
- Renforcer les compétences juridiques des acteurs de la santé au travail pour répondre de façon adaptée aux problématiques de santé au travail des agents de la Fonction publique et de leurs employeurs

Programme

- Analyse des évolutions institutionnelles en santé au travail
- Introduction au droit de la Fonction publique : conditions d'accès, position statutaire, droits et obligations des agents
- Approche approfondie du droit de la santé au travail des agents publics et assimilés : cadre général et réglementaire, surveillance médicale et action de la médecine préventive
- Mises en situation à partir de cas concrets issus de la jurisprudence administrative

Pré-requis

Exercer en santé au travail

Méthodes pédagogiques

- Apports théoriques et pratiques
- Interactions entre les participants et le formateur dans une visée constructive
- Études de cas et retours d'expériences

Suivi et modalités d'évaluation

- Auto-évaluation et analyse de cas

Délai d'accès à la formation

Session en intra-entreprise : mise en œuvre possible sous 1 mois à compter de la date de signature du contrat

Envie d'être informé de nos prochaines sessions de formation ?

- Lettre d'information de l'ASTI
- Page LinkedIn
- Site internet https://ast-i.org